URL : http://www.tf1.fr/
PAYS : France
TYPE : Web Grand Public

► 12 avril 2016 - 15:23

Cliquez ici pour accéder à la version en ligne

Taxer les CDD dans l'hôtellerie, voici pourquoi "cela ne changera rien"

L'hôtellerie et la restauration pratiquent ce qu'on appelle des CDD d'usage. Ces contrats à durée déterminé permettent à l'employeur de s'adapter à la saisonnalité du travail. La règle est de un tiers de CDD et deux tiers de CDI. Pour le patron de la société **Paris Inn** Group, la surtaxation des contrats n'y changera rien. L'hôtellerie et la restauration restent les domaines les plus porteurs, avec 1.000 emplois créés en dix ans par cette société.

Tous droits de reproduction réservés